

A l'attention des élèves et parents d'élèves :

Inaptitudes et dispense :

L'E.P.S., discipline d'enseignement, s'adresse à tous les élèves. L'inaptitude (totale, partielle, définitive ou temporaire) résulte d'un diagnostic, acte technique de la compétence d'un médecin.

Le certificat médical prévoit une formulation des contre-indications en terme d'incapacités fonctionnelles. Le médecin mentionne, dans le respect du secret médical, toutes indications utiles permettant d'adapter la pratique de l'E.P.S. aux possibilités de l'élève.

L'inaptitude et la dispense nécessitent une gestion pédagogique qui relève de la compétence de l'enseignant : adaptation de l'enseignement et des modalités d'évaluation.

Tenue vestimentaire :

- Tenue sportive obligatoire pour la pratique en cours et à l'AS :
 - o tee-shirt, débardeur,
 - o pantalon de survêtement, short,
 - o basket ou tennis, lacets attachés (chaussures différentes de celles portées dans la cours). Il est obligatoire de présenter à son professeur des chaussures de sport propres et sèches avant d'accéder au gymnase et à la salle spécialisée. Le nouveau sol plastique doit être préservé et une très grande rigueur sera exigée de la part des enseignants d'EPS.
- Les enseignants ne sont pas responsables des objets personnels
- Bagues, montres, bijoux sont interdits pour la pratique de l'EPS.
- Changement 5mn maximum ; tout retard sera sanctionné par le professeur.

Matériel :

- Pour ceux qui possèdent une raquette de badminton et/ou de tennis de table, il est possible d'apporter son propre matériel.
- Le carnet de liaison est à apporter à chaque cours d'EPS.

Hygiène :

- Prévoir une paire de chaussette usagée(pour les mains) pour la pratique de la boxe française
- Prévoir sous-vêtements et T-shirt de rechange.
- Boire sur autorisation de l'enseignant
- Utilisation des WC avant le début des cours.
- Sprays interdits, déodorants à bille ou en stick acceptés.

Mallette de classe :

- à apporter obligatoirement à chaque cours.
- aucun retour au collège ne sera autorisé, le portail étant fermé.

Circulation des élèves :

- uniquement par la grille bleue.

COLLEGE VALLEE DU LOIR

- Les déplacements entre le collège et les installations sportives se font sous la conduite du professeur d'E.P.S. ; les élèves de la classe doivent rester regroupés, en ordre et ne traversent les rues que sur l'indication du professeur. Tous les élèves partent du collège et rentrent au collège à la fin de chaque cours.

Signature de l'élève

Signatures des parents :